

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE SUR LES INSTITUTIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES ET LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

I- Contexte et justification

La CNV International et ses partenaires en Afrique ont élaboré et exécutent le programme de coopération syndicale (TUCP 2021-2025) axé sur les thématiques du Dialogue Social Constructif, le respect des droits de travail dans les chaînes d'approvisionnement, l'Employabilité des jeunes et l'Egalité du Genre. Ce programme vise un développement socioéconomique inclusif et une répartition plus équitable du travail et des revenus, et tient compte principalement des objectifs de développement durable numéros 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (inégalités réduites). Il est basé sur une théorie de changement qui implique les acteurs concernés par axe thématique et les responsabilise chacun dans son rôle.

En Afrique sub-saharienne, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et le Devoir de Diligence Raisonnable (DDR) en matière de respect des droits humains et de travail restent des démarches émergentes, peu connues et rarement formalisées dans les opérations d'un grand nombre d'Entreprises Nationales et Multinationales (ENM) installées dans cette partie du monde alors qu'elles pourraient être un levier efficace pour le développement durable en combinaison avec les normes internationales de travail (NIT) et autres instruments pertinents.

Consciente de ces enjeux et défis, la CNV International a, dans le cadre du TUCP, envisagé de :

- Renforcer les connaissances de ses partenaires en matière de chaînes d'approvisionnement, RSIE, de DDR, accords-cadres mondiaux et instruments y liés, et d'analyse des politiques de développement socio-économique durable ;
- Renforcer leurs capacités à transposer ces connaissances en une stratégie de lobbying pour un positionnement adéquat dans le dialogue social pour une amélioration des droits du travail et des salaires vitaux pour les travailleurs/travailleuses des chaînes d'approvisionnement.

L'ambition affichée est que les partenaires syndicaux deviennent de plus en plus des acteurs clés dans le concert des réseaux d'influence des politiques de développement dans nos pays d'intervention afin que **soit valorisée la perspective syndicale en matière de droits humains et de travail**. Dans cette perspective, le Bureau de Coordination des Projets en Afrique de la CNV International (BCPA/CNVI) a, en collaboration avec ses organisations partenaires, organisé à Abidjan, du 25 au 28 juillet 2022, un séminaire régional de renforcement de capacité et de réflexion sur le thème : Responsabilité Sociétale Internationale des Entreprises : quelle contribution pour le renforcement du dialogue social, le

respect des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement et l'influence des politiques de développement par les partenaires sociaux ? A cette occasion, une ébauche de vision a été élaborée :

« Les partenaires sociaux deviennent de plus en plus actifs dans le dialogue social bi et tripartite pour la promotion (de la RSE en vue) du respect, en milieu de travail, par les Entreprises Nationales et Multinationales, des droits humains et de travail y inclus l'égalité des genres et la lutte contre les violences sexistes, de même que les préoccupations d'ordre environnemental et social ».

Au nombre des leviers retenus, figurent (i) le développement de la solidarité intersyndicale aux niveaux national, régional et international pour l'amplification de la voix, (ii) la synergie d'action et (iii) le lien avec les lobbyings à l'international. C'est pour opérationnaliser ce levier qu'il est retenu dans l'agenda régional 2023 du BCPA/CNVI, une série d'activités pour explorer les fenêtres d'opportunités au niveau des institutions communautaires ouest-africaines et internationales telles que le Conseil de l'Entente, le FAGACE, la BOAD, l'UEMOA, la CEDEAO, la BAD, le BIDC, etc. dans le cadre de la définition d'un **agenda commun de lobbying au niveau régional en faveur d'un environnement légal et réglementaire favorable au respect des droits dans les ENM.**

II- Objectifs et résultats attendus de l'étude

L'étude entre dans le cadre de la préparation d'un lobbying / plaidoyer pour la prise en compte des droits de travail au même titre que les autres droits humains par les organisations communautaires régionales et internationales qui soutiennent les ENM. Ceci contribuera à l'objectif : « La CNV Internationaal et les partenaires syndicaux sont des membres actifs de coalitions sociales au niveau national, régional et/ou international ». De façon spécifique, cette étude sur les organisations communautaires régionales et internationales, vise à :

1. Apprécier la sensibilité aux normes internationales de respect des droits humains et de travail dans les ENM, des politiques et autres directives¹ encadrant le concours technique / financier de ces institutions aux tiers ;
2. Identifier les enjeux pour les organisations syndicales de collaborer avec ces institutions pour faire avancer le niveau de respect des droits humains et de travail par les ENM qui les sollicitent ;
3. Identifier les défis d'un lobbying/plaidoyer en faveur de la RSE et le DDR auprès de ces institutions ;
4. Faire des recommandations opérationnelles pour un lobbying/plaidoyer efficace visant le renforcement de la RSE / diligence raisonnable des ENM, qui leur sont liées en matière respect des droits humains et de travail.

¹ - Une liste indicative et non limitative des ressources documentaires exploitables au niveau des institutions ciblées figure dans la partie VI- Annexes

En termes de livrables, il est attendu un rapport d'étude en format Word de 25 pages au maximum (hors annexe) et une présentation PowerPoint pour le partage des résultats.

Le rapport comprendra la liste des organisations communautaires régionales et internationales pertinentes avec justification de la pertinence et par organisation – sous forme de tableau – la mission, la structure, les produits / services, les parties prenantes y compris les clients, les processus de performance en lien avec les droits humains / de travail et le DDR, les enjeux et les défis pour un lobbying / plaidoyer en faveur des droits de travail.

III-Méthodologie envisagée et contenu

Les principales questions de l'étude sont :

1. Quelles sont les organisations communautaires ouest-africaines et internationales pertinentes en matière de respect des droits humains et de travail, du fait de :
 - Leur financement des projets/programmes de promotion des droits humains et de travail ;
 - Leur financement des ENM à qui ils pourraient exiger la diligence raisonnable pour le respect des droits humains et de travail ?
2. Quelle est la sensibilité de leurs politiques et directives aux droits humains en général et aux droits de travail en particulier ? ont-elles des directives pour la RSE et/ou la DDR ?
3. Comment ces organisations assurent-elles la prise en compte et le respect des droits humains et de travail par leurs partenaires/clients et quels sont à leur niveau les processus clés en la matière ?
4. Dans quelles mesures les droits de travail sont intégrés dans les processus de prise de décision relatives aux ENM ?
5. Quelles structures sont (éventuellement) actives en matière de plaidoyer auprès de ces organisations pour le respect des droits humains et de travail et/ou la DDR ?
6. Quelles opportunités présentent ces organisations pour le lobby / plaidoyer des partenaires syndicaux en matière de respect des droits dans les ENM ?
7. Quels défis à relever pour la conduite d'un lobby/ plaidoyer efficace auprès de ces organisations ?

L'étude sera réalisée par un(e) consultant(e) qui aura à proposer la méthode à utiliser pour sa réalisation. A titre indicatif, la démarche sera articulée autour de trois aspects clés à savoir : i) une recherche documentaire, ii) des entretiens avec des personnes ressources clés, et iii) deux webinaires avec le BCPA/CNVI et ses organisations partenaires.

Pour des raisons de mobilisation, les organisations partenaires de CNV Internationaal seront associées à cette étude en tant qu'utilisateurs finaux des résultats de l'étude. Dans ce sens, une séance de cadrage en mode webinaire sera

prévue au début pour échanger sur la méthodologie proposée, les institutions à cibler, le planning, etc... Si nécessaire, elles contribueront à la collecte de certaines données dans leurs pays et, à cet effet la désignation d'un point focal par partenaire pourrait être envisagée. Un deuxième webinaire sera organisé pour la restitution à chaud des résultats.

IV-Période de réalisation et rôle du (de la) consultant(e)

L'étude sera réalisée par un(e) consultant(e) entre le 31 juillet et le 05 août 2023. Les résultats seront utilisés dans un atelier régional prévu du 02 au 05 septembre 2023. La restitution à chaud des résultats se fera en webinaire le vendredi 25 août 2023. Le rapport provisoire sera déposé le 29 août 2023.

Les principales tâches à réaliser par le/la consultant-e sont :

- Proposer une démarche méthodologique pour la réalisation de l'étude ainsi que les outils de collecte et d'analyse des données ;
- Assurer la collecte et l'analyse des données en collaboration avec le BCPA/CNVI et les partenaires syndicaux au Bénin (COSI-Bénin), en Côte d'Ivoire (CISL Dignité), au Mali (UNTM et CSTM), au Niger (CNT) et au Sénégal (UDTS) ;
- Restituer à chaud les résultats de l'étude ;
- Soumettre, au BCPA/CNVI, un rapport provisoire de l'étude ;
- Présenter, à travers une communication Powerpoint, les résultats de l'étude à l'occasion d'un atelier prévu à cet effet en début septembre 2023. La communication est prévue pour le 02 septembre 2023.
- Rédiger le rapport final de l'étude.

V- Profil du/de la consultant-e

Le/la consultant-e devra :

- Être disponible pour conduire les travaux dans les délais impartis ;
- Justifier d'expériences avérées en matière de réalisation d'études ;
- Justifier d'une compétence suffisante en matière d'utilisation des applications de recherche documentaire sur le WEB ;
- Disposer de solides connaissances en matière de :
 - a. droits humains et de travail ;
 - b. principes fondamentaux et normes internationales de travail ;
 - c. fonctionnement des organisations syndicales ;
 - d. stratégies de loying et plaidoyer ;
 - e. contexte des organisations internationales.

La connaissance des chaînes d’approvisionnement, du devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et une expérience avec au moins une des organisations internationales ciblées seront des atouts.

VI-Conditions et modalités pratiques

Les Consultant-e-s intéressé-es devront soumettre au BCPA/CNVI une offre technique et une offre financière.

L’offre technique doit comprendre :

- Une compréhension de la mission à travers ses objectifs, résultats, les livrables ;
- Une méthodologie pour chacune des étapes de la mission, les méthodes, techniques et livrables ;
- Les moyens que le/la Consultant-e envisage déployer pour la réussite, à bonne date, de sa mission ;
- Une proposition de chronogramme de mise en œuvre ;
- Une liste des missions similaires réalisées avec indication d’une personne de référence.

L’offre financière sera présentée sous formes de tableau indiquant pour chaque élément de coût, la désignation, l’unité, le prix unitaire et le montant (voir tableau ci-dessous).

| N° | Désignation | Unité | Prix unitaire | Montant |
|-------|-------------|-------|---------------|---------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL | | | | |

Les offres technique et financière datées et signés seront présentées en un seul document à envoyer à l’adresse a.ayodele@cnv.nl avec copie à l.yessoufou@cnv.nl au plus tard, le 25 juillet 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, envoyer un mail aux adresses ci-dessus ou contacter le numéro : +229 97090173.

Annexe : Quelques documents exploitables au niveau de quelques institutions ciblées

| Institutions | Types de documents |
|---|--|
| CONSEIL DE L'ENTENTE | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan stratégique 2018-2022 ainsi ses instruments de mise en œuvre et sa mise à jour éventuelle ; - Autres politiques, procédures et directives en lien avec les dimensions environnementales et sociales des projets / programmes financés par le Conseil de l'Entente. |
| FONDS Africain de GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE : FAGACE | <ul style="list-style-type: none"> - Les politiques d'investissement ou de soutien aux initiatives garanties par le Fonds - Les autres politiques, procédures et directives en lien avec les dimensions environnementales et sociales des projets / programmes financés par le FAGACE dans le cas échéant. |
| BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) | <ul style="list-style-type: none"> - Manuel de politique et procédures de règlement des griefs (MPPRG) - Manuel de politique et procédures de vérification de la conformité (MPPVC) de la BOAD qui est un mécanisme indépendant par lequel ceux qui ont subi un préjudice, - Manuel de politique et procédures de règlement des griefs - Les autres politiques, procédures et directives en lien avec les dimensions environnementales et sociales des projets / programmes financés par la BOAD ainsi que les différentes mises à jour éventuelles des outils cités ci-dessus ; |
| COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO) | <ul style="list-style-type: none"> - Projet de politique d'investissement de la CEDEAO et ses outils d'application ; - Cadre stratégique de promotion et de facilitation des investissements ; - Politique commerciale liée aux investissements; - Politique en termes de capital humain et de main d'œuvre ; - Politique de développement des infrastructures physiques ; - Politique de développement de l'infrastructure financière ; |

| Institutions | Types de documents |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Politique de gouvernance publique ; - Politique de gouvernance des entreprises ; - Conduite responsable des affaires et protection de l'environnement ; - Politique fiscale relative aux investissements ; - Politique d'investissement en zones spatiales: zones économiques spéciales (ZES); |
| Banque africaine de développement | <ul style="list-style-type: none"> - Système de sauvegardes intègres du groupe de la Banque Africaine de Développement (Année 2013) b. - Le plan d'action sur le changement climatique 2010 – 2014 (CCAP) (Année 2013) c. Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA) (Année 2009) d. – - Procédures D'évaluation Sociale et Environnementale des Opérations du Secteur Public (2001d). - Procédures D'évaluation Sociale et Environnementale des Opérations du Secteur Privé (ESAP) (2000) - Stratégie et politique d'intégration régionale (SPIR) 2014-2023 du groupe de la Banque (Année 2014) ; - Cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance (GAP II) 2014-2018 (Année 2014) Politique du groupe de la banque en matière de bonne gouvernance (Année 2000) b. Stratégie de la gouvernance institutionnelle (2007) - Le document de stratégie du groupe de la banque sur le droit au service du développement - Les autres politiques, procédures et directives en lien avec les dimensions environnementales et sociales des projets / programmes financés par la BAD ainsi que les différentes mises à jour éventuelles des outils cités ci-dessus ; |